

A.S OENOLOGIE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : 11 Chemin du Rey - 33550 CAPIAN

931 778 161 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2026

Le 9 septembre 2026, à Capien,

Monsieur Antoine SAMENAYRE, associé unique de la société A.S OENOLOGIE, détenant la totalité des 100 parts composant le capital social, exerce les pouvoirs dévolus à l'associé unique conformément aux statuts.

L'associé unique rappelle que l'adresse figurant dans les statuts lors de la constitution était : 1171 Lieu-dit Le Rey, 33550 CAPIAN.

À la suite du nouvel adressage décidé par la commune de Capien, la même implantation physique porte désormais l'adresse administrative suivante : 11 Chemin du Rey, 33550 CAPIAN.

Ce nouvel adressage n'emporte aucun déplacement du siège social, aucun changement de locaux et aucun transfert géographique ; il correspond exclusivement à une modification administrative de l'adresse.

PREMIÈRE DÉCISION - CONSTATATION DU NOUVEL ADRESSAGE

L'associé unique constate que l'adresse administrative du siège social est désormais fixée au 11 Chemin du Rey, 33550 CAPIAN, en remplacement de l'adresse antérieure 1171 Lieu-dit Le Rey, 33550 CAPIAN, sans transfert matériel du siège social.

La date d'effet administrative à déclarer au Guichet unique sera celle figurant sur l'attestation, le certificat d'adressage, l'arrêté municipal ou la délibération communale établissant le nouvel adressage.

DEUXIÈME DÉCISION - MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :
11 Chemin du Rey,
33550 CAPIAN

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

L'associé unique décide également de mettre à jour, sans autre modification de fond, les autres mentions statutaires reproduisant son adresse personnelle en qualité d'associé unique et de gérant, afin qu'elles indiquent désormais : 11 Chemin du Rey, 33550 CAPIAN.

TROISIÈME DÉCISION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au gérant et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt des actes, la mise à jour des statuts et, plus généralement, toutes formalités rendues nécessaires par le nouvel adressage communal, notamment auprès du Guichet unique des formalités des entreprises.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Capien, le 9 septembre 2026

Monsieur Antoine SAMENAYRE
Associé unique et gérant

Signature :

